



Terre de talents

Direction du Rayonnement du Territoire et de l'Innovation

### DÉCISION n°2025/183

**Objet : Convention de prestation pour les animations anti gaspillage et d'une fresque sur les déchets, le 21 mai et les 4 et 5 juillet 2025 - Festival Les Ulis en Vert - Association JE RESPECTE MA VILLE**

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 relatif aux marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT passées sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le projet de convention avec l'association JE RESPECTE MA VILLE ;

Considérant que la Direction du Rayonnement du Territoire et de l'Innovation souhaite mettre en place des animations dans le cadre du Festival Les Ulis en Vert ;

Considérant que dans le cadre du Festival Les Ulis en Vert, l'association JE RESPECTE MA VILLE participera à la semaine pédagogique par un nettoyage citoyen avec les élèves des collèges d' Aimé CÉSAIRE et de Mondétour le 21 mai 2025, ainsi qu'à l'organisation d'un événement éco-responsable les 4 et 5 juillet 2025, incluant des ateliers sur la gestion des déchets, l'anti-gaspillage alimentaire et le tri sélectif.

Considérant que l'association JE RESPECTE MA VILLE est la mieux placée pour répondre à la demande ;

#### DÉCIDE

##### Article 1

De signer une convention de prestation avec l'association JE RESPECTE MA VILLE, sise 24 rue du champ d'avoine à MONTIGNY LE BRETONNEUX (78180), pour la mise en place d'actions dans le cadre du Festival Les Ulis en Vert, au parc Urbain :

- Le 21 mai 2025 : ramassage de déchets suivi d'un goûter zéro déchets avec les élèves des collèges Aimé CÉSAIRE et de Mondétour ;

- Les 4 et 5 juillet 2025 ; gestion des déchets, la consigne et distribution d'écocups, ramassage de déchets, affichage ciblé sur la réduction des déchets, installation de trio de poubelles pour le tri sélectif, atelier anti-gaspillage avec des fruits et légumes moches et une animation autour d'une fresque sur les déchets et anti-gaspillage.

**Article 2**

Les conditions de ces prestations sont précisées dans les conventions afférentes.

**Article 3**

Le montant de la prestation s'élève à 700 euros TTC. Les dépenses sont inscrites sera inscrites au budget 2025.

**Article 4**

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,  
Le 14 mai 2025

Clovis CASSAN

Maire des Ulis

